

## **EXEMPLE DE CALCUL DE LA T.A. ET DE LA R.A.P.**

Lien : [Comment calcule-t-on la surface de plancher d'une construction ?](#)

Lors d'un dépôt de permis de construire, il est souvent nécessaire de prévoir plusieurs places de stationnement pour un logement. Les PLU de chaque commune apportent des informations précises dans ce domaine.

Une valeur forfaitaire pour les places de stationnement non couvertes et non closes ou couvertes et non closes sert de base au calcul de la Taxe d'aménagement.

Pour une habitation de 120 m<sup>2</sup>, 20 m<sup>2</sup> de garage de surface taxable et 2 places de stationnement non closes couvertes ou non :

- un taux communal de TA à 3 %
- un taux départemental de TA à 1,8 % (CAUE + ENS)
- un taux de RAP à 0,4 %

Sachant que les 100 premiers m<sup>2</sup> subissent un abattement de 50 %, on obtient :

*Précision : pour 2019 la valeur annuelle par m<sup>2</sup> de Surface taxable est de 753 €*

*la valeur forfaitaire de l'emplacement de stationnement pour véhicule est de 2000 €*

<b>Pour les 100 premiers m<sup>2</sup></b>		
TA part communale	Valeur annuelle x 0,5 x Taux TA communale x 100 m <sup>2</sup>	1129,5 €
Soit	$753 \text{ €} \times 0,5 \times 0,03 \times 100 \text{ m}^2$	
TA part départementale	Valeur annuelle x 0,5 x Taux TA départementale x 100 m <sup>2</sup>	677,7 €
Soit	$753 \text{ €} \times 0,5 \times 0,018 \times 100 \text{ m}^2$	
RAP	Valeur annuelle x 0,5 x Taux RAP x 100 m <sup>2</sup>	150,6 €
Soit	$753 \text{ €} \times 0,5 \times 0,004 \times 100 \text{ m}^2$	
<b>TOTAL pour les 100 premiers m<sup>2</sup></b>		<b>1957,8 €</b>

<b>Pour les 40 m<sup>2</sup> restants</b>		
TA part communale	Valeur annuelle x Taux TA communale x 40 m <sup>2</sup>	903,6 €
Soit	$753 \text{ €} \times 0,03 \times 40 \text{ m}^2$	
TA part départementale	Valeur annuelle x Taux TA départementale x 40 m <sup>2</sup>	542,16 €
Soit	$753 \text{ €} \times 0,018 \times 40 \text{ m}^2$	
RAP	Valeur annuelle x Taux RAP x 40 m <sup>2</sup>	120,48 €
Soit	$753 \text{ €} \times 0,004 \times 40 \text{ m}^2$	
<b>TOTAL pour les 40 m<sup>2</sup> restants</b>		<b>1566,24 €</b>

<b>Places de stationnement</b>	
Valeur annuelle x Taux TA communale x Nb de places de stationnement 2000 € x 0,03 x 2	120 €
Valeur annuelle x Taux TA départementale x Nb de places de stationnement 2000 € x 0,018 x 2	72 €
<b>TOTAL pour 2 places de stationnement non closes, couvertes ou non</b>	<b>192 €</b>

**TOTAL A PAYER = 3716,04 €**

L'information communiquée sur ces pages est présentée à titre indicatif et général. Elle ne prétend aucunement à l'exhaustivité.  
Les éléments présentés sont susceptibles de modification sans préavis et sont mis à disposition sans aucune garantie, expresse ou implicite, d'aucune sorte et ne peuvent donner lieu à un quelconque droit.

*Janvier 2019*